

Redéfinir la politique de conventionnement pluriannuel



STATUT

Recommandation en cours

Version 3

Travaux réalisés

- Décembre 2022 : Vote, publication et entrée en vigueur du projet de loi relatif à la création d'un établissement public nommé « Kultur | lx - Arts Council Luxembourg » et instauration d'un régime d'aides financières

La loi prévoit la mise en place d'une convention pluriannuelle à conclure entre l'État et les établissements publics « culturels », à savoir le Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster, le Centre de Musiques Amplifiées (« Rockhal »), Kultur | lx - Arts Council Luxembourg et la Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte (« Philharmonie »).

La convention pluriannuelle est conclue pour une durée de quatre ans. Elle est établie sur la base d'un programme pluriannuel arrêté par le conseil d'administration et portant sur sa politique générale, ses choix stratégiques, ses objectifs, ses indicateurs de performance, ses activités et son organisation interne. Elle détermine les engagements financiers de l'État.

- 2020-2021 : Élaboration de quatre nouveaux documents au sein du ministère de la Culture après consultation interministérielle avec le ministère des Finances et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et qui constituent le cadre de la nouvelle politique de conventionnement pluriannuel pour les institutions culturelles paraétatiques
- 15 juillet 2021 : Le projet de charte de déontologie ayant vocation à s'appliquer, via avenant, à toute structure culturelle conventionnée, a été présenté au secteur culturel dans le cadre d'un webinaire et les structures culturelles ont eu l'occasion de soumettre au ministère leurs observations sur le contenu du document jusqu'au 15 octobre 2021. Au total 18 prises de position ont été adressées au ministère de la Culture par différents acteurs culturels et institutionnels parmi lesquels des fédérations, réseaux, structures, compagnies, institutions et personnes individuelles.
- Une commission consultative au sein du ministère de la Culture a comme mission de définir, contrôler et valider les modalités de conventionnement, d'étudier les nouvelles demandes, d'élaborer une stratégie de suivi et de rédiger une charte d'éthique et de déontologie. Cette commission se réunit une fois par mois et est composée de Laurence Basseur, Beryl Bruck, Claudio Cassarà (secrétaire), Catherine Decker,

Luc Eicher, Nadine Erpelding, Tom Gantenbein, Joé Haas, Josée Hansen, Claudine Hemmer, Julia Kohl, Danièle Kohn-Stoffels, Jo Kox (président), Luc Schadeck, Nora Si Abderrahmane, Magalie Tasch et Barbara Zeches.

- 2019 : La commission des conventions a réévalué les conventions du secteur des arts de la scène (théâtre et danse, centres culturels régionaux) et des fédérations et associations professionnelles.
- 28 novembre 2019 : Le ministère de la Culture a présenté un nouveau dispositif d'aide à la structuration pour compagnies de danse confirmées, qui a pour but de soutenir la professionnalisation du secteur de la danse luxembourgeoise.
- 14 septembre 2018 : Le ministère de la Culture a publié toutes ses conventions et avenants y relatifs sur la plate-forme de données luxembourgeoise data.public.lu. La liste des documents peut être consultée sous le lien ci-dessous.

Travaux prévus

- Rédaction de conventions pluriannuelles à conclure avec les établissements publics Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster, Centre de Musiques Amplifiées (« Rockhal »), Kultur | lx - Arts Council Luxembourg et Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte (« Philharmonie »)
- Conventions pluriannuelles pour les structures culturelles suivantes dont la transformation en un établissement public est prévue : Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain, Rotondes, Théâtre National du Luxembourg, Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean (Mudam), TROIS C-L – Centre de Création Chorégraphique Luxembourgeois

Communications officielles

- [07.12.2022 : La chambre des Députés a voté 4 projets de loi concernant le secteur culturel](#)
- [28.11.2019 : Communiqué de presse du ministère de la Culture: Lancement du dispositif d'aide à la structuration pour compagnies de danse confirmées](#)

Documentation

- [Loi du 16 décembre 2022 portant création d'un établissement public nommé « Kultur | lx - Arts Council Luxembourg »](#)
- [La liste des conventions et avenants](#)

Contact

- Chris Backes
(+352) 247 86610
chris.backes@mc.etat.lu
- Claudio Cassarà
(+352) 247 86673
claudio.cassara@mc.etat.lu

Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 01.01.2023